



# Entrepreneur de jardins (H/F/X)

Nature - Jardins

Chef d'entreprise

**Durée**

3 ans

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Diplôme

**Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Oui



Vous êtes un amoureux ou uneoureuse de la nature ? Vous préférez travailler en extérieur plutôt que derrière un bureau ? Les espaces verts et les jardins sont votre havre de paix ? Alors pourquoi ne pas travailler à l'entretien et à la conception de parcs et jardins grâce à notre formation d'Entrepreneur de jardins !

**L'Entrepreneur et l'Entrepreneuse de jardins créent, aménagent et entretiennent des espaces verts, parcs, jardins, aires de jeux ou espaces sportifs à l'aide d'équipements manuels ou de machines. Tailler, couper, tondre, planter, aménager, ils sont les spécialistes du jardin. Les Entrepreneurs de jardins doivent être polyvalent car ils peuvent être amené à faire de l'électricité, de la maçonnerie, de la menuiserie ou encore carreler.**

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'Entrepreneur de jardins :

**Gérer les travaux d'entretien des parcs et jardins :** vous apprenez les techniques d'entretien des pelouses, des arbres, arbustes et autres végétaux que l'on retrouve dans des massifs ou parterres. Vous entretenez les pièces d'eau, les fontaines mais aussi les surfaces minérales et les structures non végétales.

**Gérer les travaux d'aménagement des jardins :** vous préparez les zones de plantations, vous semez des pelouses ou des parterres, vous aménagez des aires de jeux, des espaces sportifs. Vous implantez des pièces d'eau, vous réalisez des opérations de terrassement, d'assise.

**Concevoir des jardins :** sur base des éléments demandés, vous imaginez et réalisez des plans de jardin. Vous réalisez le levé de terrain, interprétez le plan et réfléchissez aux végétaux que vous allez utiliser en tant que spécialiste de la flore locale et décorative.

**Respecter l'environnement :** vous respectez les règles en vigueur pour la protection de la flore et la faune. Vous sensibilisez les clients au respect de l'environnement.

**Gérer le matériel, l'équipement et la marchandise :** vous êtes en charge de l'achat du matériel, de l'équipement mais aussi des marchandises. Vous gérez la maintenance de votre matériel et de vos machines. Vous gérez le stockage de vos matériaux et de votre équipement.

**Gérer son activité professionnelle :** vous apprenez la gestion des différents aspects de votre activité tels que la gestion du personnel, le choix du type d'entreprise, l'agencement du calendrier en fonction de vos machines. Vous gérez également les aspects commerciaux de votre entreprise, vous respectez l'éthique et la déontologie de la profession.

Alors si vous voyez en ces compétences et techniques le terreau de votre nouvelle activité professionnelle, rendez-vous dans le Centre le plus proche pour planter la graine de votre futur !

**La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :**

de préférence via le modèle de **formation en alternance** (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

**Ce métier est répertorié comme « Fonction Critique »** : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une **prime Incitant+** (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=875>) en fin de formation.

**Débouché(s) métier(s)**

Entrepreneur de jardins indépendant / Entrepreneuse de jardins indépendante

Employé / Employée dans une entreprise de jardinage

Employé / Employée dans un service d'entretien d'une administration

**Débouché(s) future(s) formation(s)**

Grimpeur - Elagueur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/grimpeur-elagueur>)

Entrepreneur et créateur d'espaces verts (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-et-createur-despaces-verts>)

**Point(s) fort(s)**

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Contact client Proche de la nature Polyvalent Sur le terrain

**Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Phytolice P2

---

## Aptitudes

L'Entrepreneur et l'Entrepreneuse de jardins doivent posséder plusieurs qualités :

**Contact humain** : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients avec des demandes particulières, familles, administrations, fournisseurs...

**Forme physique** : le métier demande une bonne condition physique puisque vous manipulez des outils et objets lourds. Vous travaillez debout et vous travaillez en extérieur, quelles que soient les conditions climatiques.

**Présentation et communication** : vous serez amené à présenter et décrire des plans de jardins, des plans d'aménagement à des clients, il faut donc les informer et tenter de les convaincre.

**Flexibilité** : votre emploi du temps dépend de vos chantiers mais aussi de la météo, vous devez donc vous adapter constamment. Vous êtes amené à vous déplacer chez les clients.

**Rigueur et discipline** : vous manipulez des outils qui peuvent être dangereux, vous intervenez sur des arbres ou des éléments structurels. Vous veillez à respecter toutes les normes de sécurité. Vous veillez à l'entretien de votre matériel.

**Polyvalence** : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi l'administratif.

---

## Programme

### 1ère année : des dispenses peuvent être octroyées

- R08/4 Aménager des jardins: module "topographie" (30h)
- R08/4 Aménager des jardins: module "technique" (28h)
- R08/4 Participer à la gestion des locaux et du matériel (8h)
- R08/4 Participer à la gestion de la marchandise (8h)
- R08/4 Aménager des jardins: module "écologie" (32h)
- R08/4 Entretien des parcs et jardins: module "écologie" (72h)
- R08/4 Entretien des parcs et jardins: module "technique" (32h)
- R08/4 Travaux en hauteur (4h)

### 2ème année :

- R08/5 Conception: dessin (34h)
- R08/5 Aménagement: technique (26h)
- R08/5 Conception: végétaux (24h)
- R08/5 Entretien: méthode de travail (16h)
- R08/5 Entretien: pathologie (16h)
- R08/5 Gérer son activité professionnelle: gestion de l'entreprise (8h)

### 3ème année :

- R08/6 Conception: végétaux (28h)
  - R08/6 Conception: dessin (44h)
  - R08/6 Gérer le matériel, l'équipement et la marchandise (14h)
  - R08/6 Aménagement: technique (12h)
  - R08/6 Gérer son activité professionnelle: gestion de l'entreprise (32h)
  - R08/6 Gérer son activité professionnelle: vie professionnelle (4h)
  - R08/6 Suivi du projet technique (16h)
- 

---

## Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulerez.

---

## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



## Libramont

Rue de la Scierie, 32 6800 Libramont

061 22 33 36

**Secrétariat :**

Du lundi au jeudi : de 8h à 22h

Le vendredi : de 8h à 16h30

Le samedi : de 8h à 12h

/

[lux@ifapme.be](mailto:lux@ifapme.be)

### Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.